



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 6 AVRIL 2026**

---

Le lundi 6 avril 2026 à 17h00, les membres du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers le lundi 30 mars 2026 par M. le Maire de Paris et affichée à la porte de la mairie, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-10, L.2122-13, L.2122-15, L.2511-25 et L.2511-25-1.

Étaient présents : Mme Amélie Blanckaert, M. Paul Boivin, Mme Delphine Bürkli, Mme Catherine Caggegi, M. Nicolas Cour, Mme Frédérique Dutreuil, M. Thomas Galarneau, M. Alexis Govciyan, Mme Adeline Guillemain, Mme Maud Lelièvre, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Pierre Plagnard et Mme Camille Vizioz-Brami.

Était excusé : M. Gilles Fiszenson (pouvoir donné à M. Alexis Govciyan).

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. 092026.014** Désignation d'un secrétaire de séance.
  - 2. 092026.015** Élection du Maire d'arrondissement.
  - 3. 092026.016** Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement.
  - 4. 092026.017** Élection des adjoints au Maire d'arrondissement.
  - 5. 092026.018** Élection de l'adjoint au Maire d'arrondissement, chargé des quartiers.
- 

M. Alexis Govciyan, doyen d'âge, conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance du conseil d'arrondissement à 17h00.

M. Alexis Govciyan indique qu'il accepte bien volontiers ce privilège de l'âge et qu'il assume la charge éphémère de président de séance avec engagement, joie et enthousiasme.

M. Alexis Govciyan informe que, conformément à l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement a été exceptionnellement convoqué par M. le Maire de Paris par lettre du lundi 30 mars 2026 adressée par écrit au domicile de chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales, pour procéder à l'élection du Maire d'arrondissement, à la détermination du nombre d'adjoints et à l'élection des adjoints.

M. Alexis Govciyan rappelle qu'à l'issue des élections municipales, la liste conduite par Mme Delphine Bürkli a été réélue avec 57,84 % des suffrages, soit 11 sièges, et il la félicite. Les élus et le public applaudissent. M. Alexis Govciyan ajoute que la liste menée par Mme Camille Vizioz-Brami, qu'il salue, a obtenu 3 sièges. Les élus et le public applaudissent.

M. Alexis Govciyan procède à l'appel.

#### DÉLIBÉRATION 09.2026.014 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

M. Alexis Govciyan informe que les secrétaires de séance sont les plus jeunes de l'assemblée. Leur désignation est suivie d'applaudissements.

**M. Thomas GALARNEAU et M. Paul BOIVIN sont désignés comme secrétaires de la séance du conseil d'arrondissement du 6 avril 2026.**

#### DÉLIBÉRATION 09.2026.015 - ÉLECTION DU MAIRE D'ARRONDISSEMENT.

M. Alexis Govciyan souligne que cette séance est historique, comme l'a été la campagne municipale placée sous le régime de la loi PLM adoptée en 2025 par la représentation nationale pour l'élection du Maire de Paris et de sa majorité. Ce système est davantage démocratique, mais nécessite d'être mieux travaillé afin de mieux permettre aux arrondissements toute l'attention et la fluidité dont ils ont besoin.

M. Alexis Govciyan félicite tous les élus de la majorité pour leur élection et les remercie pour leur mobilisation, leur détermination et le travail qu'ils accompliront constamment au service de leurs concitoyens. Il félicite tous les élus de l'opposition pour leur élection et leur adresse un salut républicain. Il s'adresse à Mme Delphine Bürkli. Il indique que depuis 2014, elle a mis au service de tous, ses qualités humaines, d'écoute, de disponibilité, de proximité et surtout de bienveillance et d'empathie. Elle a voulu que la politique engagée soit celle de l'utilité et de l'œuvre commune pour tous, toujours au service de son prochain, et a démontré toutes ses capacités d'expertise et de compétence sur tous les sujets qui concernent la vie du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis Govciyan indique que les élus, qui procéderont dans quelques instants à l'élection du Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement et de son exécutif municipal, travailleront ensuite tous ensemble pendant au moins six ans.

M. Alexis Govciyan espère que cela se fera toujours dans le total respect de leurs différences et, comme l'a si bien démontré Mme Delphine Bürkli, avec le même souci de l'intérêt général de tous les habitants, de tous les acteurs sociaux et économiques, ainsi que de toutes les institutions et les forces vives qui sont et font la richesse du 9<sup>e</sup> arrondissement.

M. Alexis Govciyan ajoute qu'il serait utile, lors de cette séance d'installation, de dresser un bilan et de fixer des perspectives, et qu'il serait de bon ton de souhaiter que tout se passe merveilleusement bien. Mais l'histoire et les dernières années leur apprennent que ce ne sont pas forcément les souhaits formulés qui se réalisent ou qui font avancer les choses, mais bien la capacité de faire face à toutes les situations les plus inattendues, avec force et vigueur, toujours avec le même courage, la même volonté et la même détermination. M. Alexis Govciyan le souhaite à tout le monde.

M. Alexis Govciyan confie à Mme Delphine Bürkli qu'elle est une maire exemplaire, car pour elle, la politique et les enjeux électoraux, certes importants, laissent toujours place aux actions de prévention, de solidarité et à l'organisation de la vie quotidienne des habitants, surtout des plus fragiles, comme à l'adaptation du 9<sup>e</sup> arrondissement aux enjeux sociétaux et climatiques. Sous l'impulsion de Mme Delphine Bürkli et avec les projets qu'elle met en place, il s'agit sans cesse d'améliorer le présent et de redessiner le futur de l'arrondissement, toujours plus vert, plus agréable, plus accueillant, qui reste à bien des égards un territoire d'exception, qui leur est envié. M. Alexis Govciyan indique qu'il ne fera pas la liste de tout ce que Mme Delphine Bürkli a fait ni de ce qu'elle fera, puisque cela prendrait trop de temps et ne serait pas exhaustif. Il ajoute qu'ils ont hâte de l'entendre pour leur fixer le cap des prochaines années pour que tous les élus se mettent au travail à ses côtés. Il la remercie pour tout ce qu'elle fait et pour tout ce qu'elle est.

M. Alexis Govciyan remercie tous les membres du cabinet de Mme Delphine Bürkli, la direction générale des services et tous les agents municipaux, compétents et dévoués, qui font un travail remarquable.

M. Alexis Govciyan annonce le début du processus d'élection du Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement en rappelant les textes. L'élection du Maire d'arrondissement se fait conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2511-25. Le Maire d'arrondissement est élu en séance publique, en application de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, au scrutin secret, en application de l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. En application des dispositions des articles L.2511-25 et L.2122-4 du Code général des collectivités territoriales, le Maire d'arrondissement est élu parmi les conseillers ou conseillères d'arrondissement. Dès que son élection est acquise, il appartient au Maire d'arrondissement nouvellement élu de prendre la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour, en application de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

M. Alexis Govciyan annonce qu'il a l'honneur de présenter la candidature de Mme Delphine Bürkli à la fonction de Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Les élus et le public applaudissent.

M. Alexis Govciyan demande s'il y a d'autres candidats et constate qu'il n'y en a pas.

M. Sébastien Leparlier, Directeur général des services, informe que le bulletin comprenant le nom de Mme Delphine Bürkli, candidate à l'élection de la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement, est distribué et qu'un bulletin vierge se trouve également sur table. Il ajoute que chaque élu, restant à sa place, déposera dans l'urne le bulletin de son choix, mis sous enveloppe, à l'appel de son nom, qui se fera par ordre alphabétique, puis signera la feuille d'emargement.

Il est procédé au scrutin. Puis les secrétaires de séance effectuent le dépouillement.

M. Alexis Govciyan annonce le résultat : 14 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 3 bulletins blancs et nuls et 11 suffrages exprimés pour Mme Delphine Bürkli, la majorité absolue étant fixée à 6.

**Mme Delphine Bürkli, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement.**

Les élus et le public applaudissent vigoureusement.

Mme la Maire remercie les nombreux présents, parmi lesquels des amis fidèles et des soutiens qui étaient à ses côtés quelques jours auparavant dans le cadre de la campagne municipale, ainsi que des habitants avec lesquels son équipe a noué de belles relations de confiance et d'amitié. Elle souligne que cette séance d'installation est d'autant plus particulière qu'elle se déroule un lundi férié, en précisant que cette date leur a été imposée. Elle remercie l'ensemble des agents de la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement et les membres de son cabinet qui se sont mobilisés pour la bonne organisation de cette cérémonie, au premier rang desquels le Directeur général des services, M. Sébastien Leparlier, qui est applaudi. Elle ajoute qu'il a mené un travail remarquable et minutieux dans les mois qui ont précédé, pour préparer les deux dimanches d'élection, avec ce mode de scrutin dédoublé. Elle n'oublie pas de citer sa complice de tous les instants, Mme Charlotte Deliry, sa directrice de cabinet, qui est applaudie. Elle remercie M. Alexis Govciyan, qui est applaudi, pour ses mots si chaleureux et pour son soutien indéfectible. Elle remercie les élus qui l'ont accompagnée avec fidélité et loyauté : Adeline et Alexis depuis son premier mandat, Virginie, Maud, Jean-Pierre, Nicolas, Gilles, ainsi qu'Amélie, Paul et Catherine, les nouveaux visages de l'exécutif municipal. Elle indique que tous honoreront leur mandat avec engagement, rigueur, disponibilité et passion, parce que les élus embrassent leur mandat d'élu comme un sacerdoce. Elle adresse un salut républicain aux élus de l'opposition.

Mme la Maire annonce que, dans cette salle du conseil, ils porteront les prochains grands projets de transformation de l'arrondissement, prendront des décisions pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants, proposeront de nouveaux services et débattront avec leurs sensibilités et leurs convictions, toujours dans le sens de l'intérêt général.

Mme la Maire indique que, devant tout le monde, ceinte de son écharpe tricolore, elle aborde ce troisième mandat avec la même détermination et la même envie de servir qu'au premier jour, douze ans auparavant, la même énergie pour défendre sans relâche leur territoire, peut-être sûrement, le plus beau de Paris. Elle rappelle qu'ils lui ont offert le 22 mars 2025 une très belle récompense : un score de 57,84 % avec une forte participation. Pour elle, ce résultat est la marque de la confiance des habitants, de la reconnaissance de leur action, et d'une certaine complicité qu'ils ont nouée au fil des années, dans les beaux moments comme dans les douloureuses épreuves qu'ils ont dû surmonter. Elle redit qu'elle tire son énergie et sa force de tout ce qu'ils lui apportent, de leurs messages, de leurs mots et de leurs échanges du quotidien.

Mme la Maire ajoute qu'à travers le nouveau mode de scrutin, qui est incontestablement une avancée démocratique, ils lui ont accordé une large majorité et ont su dépasser les clivages pour soutenir son programme et sa méthode, celle du pragmatisme et de l'action. Elle les en remercie du fond du cœur. Elle affirme que leur confiance renouvelée l'honore et l'engage. Elle considère que ce troisième mandat est celui de la maturité et de la continuité de l'action. Sa méthode reste la même : la réactivité, l'efficacité et l'innovation. Elle assure qu'elle ne lâchera rien dans leurs combats pour la protection de l'enfance, pour l'école, pour le cadre de vie, pour la culture. Mme la Maire ajoute qu'elle ne lâchera rien non plus pour préparer l'avenir et répondre aux défis nombreux qui se dressent devant eux, du climat à l'essor de l'IA, de l'inflation à la montée des populismes et à l'affaiblissement de la démocratie.

Mme la Maire indique que, dans ce contexte national troublé et troublant, la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement restera un lieu d'ouverture, de débats, d'échanges, de cultures, où la proximité et la solidarité trouvent tout leur sens et où la République se vit au quotidien. Elle affirme qu'elle continuera à défendre inlassablement et à faire vivre à la mairie les valeurs fortes, humanistes et laïques qui doivent plus que jamais les rassembler.

Mme la Maire annonce que, dès le lendemain, ils amplifieront leur action pour les habitants et toutes les générations, et continueront à prendre soin d'eux, à assurer à la fois une parfaite sécurité, un entretien optimisé de leurs rues et un meilleur partage de l'espace public. Elle affirme que la Mairie du 9<sup>e</sup> agira pour mieux protéger les piétons, quelles que soient leurs capacités physiques et cognitives, dans un espace public plus accessible et harmonieux, comme elle l'a déjà fait rue Chaptal, place Pigalle, rue de la Tour d'Auvergne et rue de Trévise, entre autres. La Mairie du 9<sup>e</sup> créera de nouvelles pistes cyclables sur chaussées sécurisées, de nouveaux espaces végétalisés et de nouveaux lieux de fraîcheur pour anticiper les risques de canicules de plus de 50 degrés.

Mme la Maire ajoute qu'il s'agira d'éveiller le plus grand nombre à la culture, en installant une résidence d'artistes dans chaque école, à l'image de ce que la Mairie du 9<sup>e</sup> a mis en place au 5 rue Milton. Il s'agira aussi de soutenir les artistes, de développer la pratique sportive, de créer de nouveaux équipements, comme une maison sport-santé et des terrains de padel, de donner un coup de jeune au centre Valeyre, de travailler sur le logement, d'ouvrir un troisième marché alimentaire rue de la Trinité, de soutenir les commerces de proximité et les entreprises qui créent de l'emploi et l'attractivité économique de nos quartiers, de veiller sur les monuments et les immeubles qui font partie de leur patrimoine commun ou encore d'offrir aux animaux de compagnie toute la place qu'ils méritent dans la cité.

Mme la Maire rappelle que toutes ces propositions ont été formulées dans leur programme, tout au long de la campagne, et assure qu'elles seront mises en œuvre au cours de cette mandature.

Mme la Maire évoque le sujet grave, qui les interpelle tous, des abus sexuels dans le périscolaire à Paris. Depuis plusieurs années, l'école publique à Paris est profondément fragilisée par ces scandales à répétition qui créent un climat de suspicion généralisée sur l'ensemble des animateurs de la Ville de Paris. 78 d'entre eux ont été suspendus depuis janvier 2026, dont plus d'une trentaine pour suspicion d'abus sexuels. Derrière ces drames humains, des enfants sont touchés dans leur chair, des parents sont éprouvés. Mme la Maire explique que cette situation s'explique par le fait que la Maire de Paris sortante n'a jamais voulu regarder la gravité des faits en face et n'a jamais voulu entendre leurs interpellations ni celles des directeurs, des enseignants, des syndicats, pour revoir toute l'organisation du temps périscolaire à Paris, qu'elle avait mis en place douze ans auparavant. Il s'agit d'un temps pour l'enfant morcelé et d'un encadrement souvent précarisé, qui emploie aujourd'hui 3 800 animateurs titulaires et près de 12 000 vacataires dans les 626 écoles de Paris, c'est-à-dire des personnels non formés et payés pour une bouchée de pain.

Mme la Maire informe que le nouveau Maire de Paris a déclaré qu'il est ouvert au dialogue, qu'il veut faire toute la transparence pour sortir de cette situation de crise et qu'il est prêt à tout remettre à plat et à renverser la table. Mme la Maire annonce qu'elle saisit sa main tendue et qu'elle le rencontrera au cours de la même semaine pour lui faire part de ses propositions, parce qu'il est urgent de dessiner un autre avenir pour l'école publique à Paris, afin qu'elle redevienne attractive, que les missions des directeurs soient renforcées et que les animateurs titulaires et les professeurs de la Ville de Paris soient mieux considérés, pour assurer pleinement et sûrement le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Mme la Maire rappelle que protéger les enfants a toujours été pour elle une priorité et le restera. Elle explique que des enfants brisés aujourd'hui deviendront des adultes qui seront demain en très grande difficulté pour prendre toute leur place dans la société. La Mairie du 9<sup>e</sup> poursuivra l'installation des boîtes Papillon dans les écoles, qui permettent aux enfants de s'exprimer librement sur ce qu'ils subissent, du fait le plus mineur à la situation à la plus grave. D'autres initiatives seront prises, entre autres en maternelle. Tout continuera à être mis en œuvre pour protéger les enfants. C'est un impératif parce qu'ils sont l'avenir des sociétés.

Mme la Maire ajoute que, sur ce sujet comme sur d'autres, elle se battra pour faire entendre leur voix et sera toujours force de propositions, avec la Ville de Paris et son nouveau Maire, avec l'État, avec la Région, avec le Parlement, sans sectarisme et sans idéologie, pour avancer dans un monde de plus en plus incertain.

Mme la Maire indique qu'un nouveau mandat s'ouvre désormais et qu'elle a, ainsi que son exécutif, encore mille projets en tête, sans compter tout ce que la vie leur réserve d'imprévu et de surprises. Elle affirme que les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement restent et resteront, comme les habitants et acteurs associatifs, collectivement, les remparts aux dérives autoritaires, à l'obscurantisme et au populisme qui minent aujourd'hui la République. Elle ajoute qu'en tant que Maire, comme toujours, elle sera et restera en première ligne. Elle adresse ses remerciements.

Les élus et le public applaudissent vigoureusement.

DÉLIBÉRATION 09.2026.016 - DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire informe que, conformément à l'article L.2511-25 du Code général des collectivités territoriales, le nombre d'adjoints à la Maire d'arrondissement ne peut excéder 30 % du total des membres du conseil d'arrondissement, sans toutefois être inférieur à quatre. Par ailleurs, ce nombre maximum peut être dépassé pour permettre la création de postes d'adjoints chargés des conseils de quartier, sans toutefois que leur nombre puisse excéder 10 % de l'effectif total du conseil d'arrondissement, soit un adjoint à la Maire d'arrondissement supplémentaire.

Mme la Maire propose d'arrêter le nombre d'adjoints à la Maire d'arrondissement à cinq et de voter à main levée. Elle met la délibération aux voix.

**La délibération 09.2026.016 est adoptée par 13 voix pour et 1 voix contre (Mme Camille Vizioz-Brami).**

DÉLIBÉRATION 09.2026.017 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire informe que, conformément à l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints à la Maire d'arrondissement sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue des suffrages exprimés, sans panachage ni vote préférentiel. Elle annonce qu'ils procéderont à deux scrutins, le premier au titre de l'article L.2511-25 et le second au titre de l'article L.2511-25-1 du Code général des collectivités territoriales. Conformément au premier article, Mme la Maire soumet la liste d'adjoints conduite Mme Adeline Guillemain : M. Paul Boivin, Mme Virginie Mergoïl et M. Jean-Pierre Plagnard. Elle précise que, si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus, selon les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales.

M. Sébastien Leparlier, Directeur général des services, informe que le bulletin de la liste conduite par Mme Adeline Guillemain est distribué. Il ajoute que chaque élu, restant à sa place, déposera dans l'urne le bulletin de son choix à l'appel de son nom, puis signera la feuille d'émargement.

Il est procédé au scrutin puis au dépouillement.

Mme la Maire annonce le résultat : 14 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 3 bulletins blancs et nuls et 11 suffrages exprimés pour la liste conduite par Mme Adeline Guillemain, la majorité absolue étant fixée à 6.

**La liste conduite par Mme Adeline Guillemain et composée de M. Paul Boivin, Mme Virginie Mergoïl et M. Jean-Pierre Plagnard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue.**

Les élus et le public applaudissent.

DÉLIBÉRATION 09.2026.018 - ÉLECTION DE L'ADJOINT AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT, CHARGÉ DES QUARTIERS.

Mme la Maire rappelle qu'ils ont fait le choix d'élire un adjoint supplémentaire selon l'article L.2511-25-1 du Code général des collectivités territoriales, au titre de la vie locale démocratique et participative. Elle propose la candidature de M. Alexis Govciyan qui est applaudi. Elle informe que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus, selon les articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales.

M. Sébastien Leparlier, Directeur général des services, informe que le bulletin comprenant le nom de M. Alexis Govciyan est distribué. Il ajoute que chaque élu, restant à sa place, déposera dans l'urne le bulletin de son choix à l'appel de son nom, puis signera la feuille d'émargement.

Il est procédé au scrutin puis au dépouillement.

Mme la Maire remercie les secrétaires de séance pour leur aide décisive et annonce le résultat : 14 bulletins ont été trouvés dans l'urne, dont 3 bulletins blancs et nuls et 11 suffrages exprimés pour M. Alexis Govciyan, la majorité absolue étant fixée à 6.

**M. Alexis Govciyan, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé élu.**

Les élus et le public applaudissent.

**Aucune observation ni réclamation n'ayant été formulée, la Maire a déclaré installés en qualité d'adjoints : Mme Adeline Guillemain, Première adjointe, M. Paul Boivin, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Pierre Plagnard et M. Alexis Govciyan.**

Mme la Maire félicite ses adjoints pour leur élection et leur remet une écharpe.

Mme la Maire procède ensuite à la lecture des intitulés des délégations des adjoints et des conseillers, chaque membre de l'exécutif ayant en charge un portefeuille :

Mme Adeline Guillemain, Première adjointe en charge de la vie scolaire et périscolaire, des sports, de l'adaptation des bâtiments scolaires et publics au dérèglement climatique, des enjeux démographiques et de la qualité des services aux habitants ;

M. Paul Boivin, Adjoint en charge de la végétalisation, de l'entretien, de l'aménagement et de l'accessibilité de l'espace public, de la propreté, de la réduction des déchets, des mobilités, de la qualité de l'air, de la logistique urbaine et de la coordination des chantiers ;

Mme Virginie Mergoil, Adjointe en charge de l'épanouissement des générations (petite enfance, jeunesse, parentalité, seniors), de l'innovation et de la vie associative ;

M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint en charge du logement, de la rénovation thermique, de l'urbanisme, du soutien au commerce de proximité, de l'emploi et du tourisme durable ;

M. Alexis Govciyan, Adjoint en charge de la Mémoire, du monde combattant, des liens avec les institutions culturelles, du dialogue avec les acteurs socio-économiques, de l'accueil des nouveaux habitants, de la participation des citoyens à la vie démocratique locale, du suivi des pactes d'amitié et de l'Europe, correspondant défense, en charge des conseils de quartier et référent du quartier Faubourg Montmartre ;

M. Nicolas Cour, Conseiller en charge de la sécurité du quotidien, de la médiation, de la tranquillité publique et de la vie nocturne ;

Mme Amélie Blankaert, Conseillère en charge de la culture et du patrimoine, et des relations avec les acteurs du spectacle vivant, de la musique et du cinéma ;

Mme Maud Lelièvre, Conseillère en charge des politiques du vivant, de la santé environnementale et de l'adaptation de la ville ;

M. Gilles Fiszenson, Conseiller en charge des solidarités, de l'inclusion, de la santé, de l'autonomie et de la lutte contre l'isolement ;

Mme Catherine Caggi, Conseillère en charge de la restauration scolaire, de l'alimentation durable et de l'enseignement secondaire et supérieur.

Mme la Maire les félicite et confie qu'il s'agit d'un très beau collectif et d'un très bel exécutif.

Les élus et le public applaudissent.

Mme la Maire demande s'il y a des demandes d'intervention.

Mme Frédérique Dutreuil félicite Mme la Maire pour son très bon résultat, qui doit les interroger, en reconnaissant qu'ils n'ont pas su convaincre les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement que leur projet était ambitieux. Elle note les 4 223 voix d'avance, soit bien davantage que les 682 voix d'avance en 2020. Elle reconnaît, douloureusement, que la victoire de Mme la Maire est écrasante. Mme Frédérique Dutreuil espère que la nouvelle mandature se passera comme la précédente, au travers d'un travail en bonne intelligence, malgré leurs divergences, et en commun, dans un esprit républicain, sur des projets forts tels que celui de l'avenue Trudaine. Elle rappelle que les élus de l'opposition sont dans l'exécutif de Paris et que M. Emmanuel Grégoire a fait un excellent score en arrivant en tête dans l'arrondissement, ce qui signifie que tout n'est pas perdu pour eux. Elle ajoute qu'ils pousseront toutes les politiques publiques visant à améliorer la qualité de vie des habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement. Mme Frédérique Dutreuil indique que les écologistes sortent renforcés de cette élection puisqu'ils sont désormais deux : M. Thomas Galarneau, jeune et dynamique, qui a une volonté farouche de travailler en bonne intelligence pour améliorer la qualité de vie des habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement et elle-même, par ailleurs Conseillère de Paris. Mme Frédérique Dutreuil remercie Mme Camille Vizioz-Brami, tête de liste, qui a fait une très belle campagne. Elle regrette qu'elles n'aient pas été entendues, mais affirme que ce n'est que partie remise.

Les élus et le public l'applaudissent.

Mme Camille Vizioz-Brami félicite Mme la Maire pour ce troisième mandat. Elle indique qu'elle a eu l'honneur de mener cette campagne face à elle au second tour, en tant que tête de liste de l'Union de la gauche et des écologistes. C'était une première à Paris et pour elle-même qui était devenue conseillère du 9<sup>e</sup> arrondissement au cours du mandat précédent.

Mme Camille Vizioz-Brami ajoute qu'elle est très heureuse d'avoir porté cette liste avec les écologistes, en notant que leur score a été extrêmement honorable dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Elle affirme que le 9<sup>e</sup> est un arrondissement de gauche, puisque M. Emmanuel Grégoire y est arrivé en tête.

Mme la Maire répond que c'est un peu plus compliqué que cela, mais que les élus peuvent tout se dire puisqu'il s'agit de la première séance.

Mme Camille Vizioz-Brami répond que les élus vont tout se dire, comme c'était le cas auparavant. Elle évoque le paradoxe parisien, selon lequel il est possible d'avoir un Maire de gauche à la Ville de Paris et un Maire d'arrondissement qui a bénéficié d'être Maire sortant, et puisqu'il s'agit d'un mandat de proximité. Elle indique que cela les fait réfléchir et les incitera à travailler davantage dans les mois et années à venir. Elle rappelle qu'elle est heureuse d'avoir porté cette Union de la gauche, en informant qu'ils continueront dans ce sens dans les mois et années à venir. Elle souligne le fait qu'ils ont toujours été une opposition force de proposition, sans s'arrêter sur des idéologies ou des dogmes. Elle reconnaît que les élus de son groupe sont minoritaires dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, mais que la Mairie du 9<sup>e</sup> arrondissement compte trois Conseillères de Paris : Mme la Maire, Mme Frédérique Dutreuil, pour les écologistes, et elle-même, pour les socialistes. Elle estime que cette coloration est intéressante pour représenter les habitants du 9<sup>e</sup> arrondissement au Conseil de Paris qui se réunit tous les mois. Elle affirme avoir à cœur d'exercer ce nouveau mandat. Elle note qu'elle reste au sein de ce conseil d'arrondissement la seule élue socialiste, laïque et républicaine, représentante d'une gauche qui dit quelque chose du panorama actuel, ce dont elle est très fière. Elle évoque les nombreuses transformations à réaliser dans l'arrondissement, ainsi que l'esprit plus populaire, vivant et fier dont il a été question, et affirme que l'opposition sera déterminée à tenir ces promesses. Elle félicite encore une fois Mme la Maire.

Les élus et le public l'applaudissent.

Mme la Maire, conformément à l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales, procède à la lecture de la charte de l' élu local, qui constitue une nouveauté pour ce type de cérémonie et qui est prévue à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, en sachant qu'une copie de cette charte a été remise aux élus.

Mme la Maire lit l'article L.1111-12 du Code général des collectivités territoriales : « Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille.

Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l'élu local. »

Mme la Maire lit l'article L.1111-13 du Code général des collectivités territoriales : « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions. L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Mme la Maire lit l'article L.1111-14 du Code général des collectivités territoriales : « Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du Code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13. Un décret en conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Mme la Maire demande si tout est assez précis et clair.

## CLÔTURE DE LA SÉANCE

Mme la Maire remercie le public pour sa présence, son soutien et son amitié. Elle remercie chaleureusement le Directeur général des services, M. Sébastien Leparlier, ainsi qu'Alexis, Édouard, Karine, Christophe, Fatima, Claire, Victoria, Corentin, Julien et Charlotte. Les élus et le public applaudissent. Mme la Maire propose aux élus de se rassembler devant le monument aux morts, comme le veut la tradition, pour honorer ses prédécesseurs ainsi que celles et ceux qui sont tombés pour la France et grâce à qui ils sont aujourd'hui des hommes et des femmes libres, avant de partager un verre de l'amitié.

Elle remercie tout le monde et lève la séance à 18h08.

La Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjoint à la Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement



Paul BOIVIN

Le Conseiller du 9<sup>e</sup> arrondissement



Thomas GALARNEAU